



# APPEL A PROJETS AIDE AU MONTAGE DE PROJET EUROPÉEN

## NOTICE D'AIDE

La présente mesure vise à faciliter l'élaboration et la soumission de projets européens par les laboratoires publics de Midi-Pyrénées. Elle concerne les projets d'envergure européenne financés par la Commission européenne, notamment dans le cadre du 7<sup>e</sup> PCRD. Elle doit permettre de :

- Renforcer la place et la visibilité des acteurs midi pyrénéens dans les programmes européens de recherche, développement et innovation en leur donnant des moyens supplémentaires pour élaborer et soumettre des propositions dans le cadre de projets européens, notamment du 7<sup>e</sup> PCRD ;
- Accroître le rayonnement de la région Midi-Pyrénées sur la scène internationale ;
- Appuyer les acteurs de la recherche en Midi-Pyrénées dans leur démarche de protection de l'innovation ;

Cette procédure est une procédure au fil de l'eau, cela signifie qu'il n'y a pas de date limite de dépôt de dossier. Cette mesure est prise pour s'adapter aux différents calendriers des procédures européennes.

Le dossier doit être envoyé, par le porteur de la demande, après signature par les tutelles du laboratoire d'appartenance du porteur à l'adresse suivante en version papier :

**RÉGION MIDI-PYRÉNÉES  
DAER – Service Recherche  
22 Boulevard du maréchal Juin  
31406 Toulouse cedex 9**

**et en version numérique à  
sandrine.maarek@cr-mip.fr**

Ce dossier doit être rempli dans son intégralité et informatiquement dans les champs grisés. Les signatures, de l'ensemble des tutelles du laboratoire porteur, doivent figurer sur la version papier du dossier.

Le financement ne peut excéder un an.

## **Conditions d'éligibilité et Récapitulatif des pièces à joindre**

---

Pour être éligible, le dossier doit être porté par un laboratoire public de Midi-Pyrénées.

Les critères suivants seront pris en compte lors de l'étude du dossier :

### **Critères de recevabilité administrative :**

- Le projet doit satisfaire aux conditions requises dans les appels d'offres européens ;
- Le projet doit comporter au moins un laboratoire public de recherche basé en Midi-Pyrénées ;
- Le dossier de candidature doit être complet ;

### **Critères liés au volet scientifique du projet**

- Le tableau détaillant les ressources humaines des acteurs de Midi-Pyrénées doit identifier clairement les responsabilités et le temps d'implication du personnel dans le projet ;
- Le partenariat doit être complémentaire et fédérateur ;

- L'instruction portera une attention particulière aux retombées socio-économiques sur le territoire de Midi-Pyrénées dans le cadre de cette démarche.

#### Critères financiers :

- Le budget prévisionnel devra être équilibré et présenter le détail du partenariat financier envisagé (co-financement) et des apports en fonds propres ;

#### Critère bonifiant :

- l'intégration d'entreprises de Midi-Pyrénées dans le consortium, et en particulier l'intégration des TPE et PME.

## Plan de financement

---

Pour le soutien au montage de projets européens, sont éligibles :

### 1. La structuration du projet :

La Région soutiendra les frais de fonctionnement suivants :

- Formation au montage de projet européen
- Frais induits par la recherche de partenaires
- Le plafond d'intervention de la Région pour cette phase est de **15 000€**

### 2. L'élaboration de la proposition aux appels d'offres européens

- La Région soutiendra à 100% l'embauche d'un CDD chargé de mission pour une durée de 6 mois maximum, hors charges patronales ;

**OU**

- La Région financera le recours à une agence de consultant spécialisée en gestion de projets,

**OU**

- La Région financera le recours à une agence de valorisation de la recherche
  - INRA transfert ;
  - INSERM transfert ;
  - FIST CNRS ;
  - Les SAIC (*Services des activités Industrielles et Commerciales*) des établissements bénéficiaires du soutien de la Région Midi-Pyrénées.

- Autre prestation : la Région interviendra pour financer la rédaction d'un accord de partenariat public / privé :

- Le plafond d'intervention de la Région pour cette phase est de **45 000€**.

Dépenses annuelles éligibles (TTC, sur TVA non récupérable)	Taux Maximum	Intervention régionale maximale
<b>Phase de structuration : 15 000 € maximum</b>		
Sous-traitance	50%	5 000 €
Formation au montage de projets européens	100%	5 000 €
Aspects logistiques	50%	5 000 €
<b>Phase d'élaboration de la proposition : 45 000 € maximum</b>		
agence de consultant	35%	36 000 €
<b>Ou</b>		
Embauche d'un personnel	100%	25 000 €
<b>Ou</b>		
Agence de valorisation de la recherche	50%	36 000 €
Transport et logement	50%	4 000 €

Rédaction de l'accord de partenariat Public/Privé	100%	5 000 €
--	------	---------

## Contact

---

**Sandrine Maarek**

Région Midi-Pyrénées

Direction de l'Action Économique et de la Recherche / Service Recherche

Sandrine.maarek@cr-mip.fr

Tel : 05 61 33 57 18